

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
MRC, AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 7 JUIN
1984, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Claude Bégin, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur William A. Upton, conseiller suppléant
Monsieur Yves Ménard, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 1984
3. Règlements d'emprunts #1184 et #1185 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville
4. Règlement d'emprunt #1038-84 de la ville de Beloeil
5. Vente pour fins de non-paiement de taxes
 - . projet d'adjudication finale en faveur de monsieur Gaston Provost
 - . projet de radiation d'avis de vente pour taxes en faveur de monsieur Jacques Lacombe
 - . projet de mainlevée en faveur de monsieur Carmel Ross
6. Autoriser le directeur général à participer au congrès de la C.S.M.Q.
7. Résolution de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
8. Engagement d'employés temporaires
9. Etudes spécifiques
 - . engagement d'une firme de consultants relativement à l'étude du potentiel culturel, récréatif et touristique
10. Choix d'un ordinateur
11. Bordereaux des comptes à payer
12. Correspondance
13. Affaires publiques
14. Varia
15. Levée de l'assemblée



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussièrre

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que
rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les
items suivants:

4a) Règlements d'emprunts #668 et #669 de la ville de
Mont Saint-Hilaire

11a) Gestion des déchets

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE REGULIERE
DU 3 MAI 1984

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du
3 mai 1984, soit et est adopté tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 3. REGLEMENTS D'EMPRUNTS #1184 ET #1185 DE LA VILLE
DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

REGLEMENT D'EMPRUNT #1184, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant
pour objet l'exécution de travaux publics
autre que des travaux de réfection, de correc-
tion ou de réparation d'immeubles en place
doit être transmis dès son adoption au
Conseil de la Municipalité régionale de
comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le
secrétaire-trésorier de la MRC est le 25
mai 1984 et qu'une lettre a été envoyée à
cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de
comté doit transmettre un avis dans les
trente (30) jours de la réception du rè-
glement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Muncipalité régionale
de comté doit porter sur l'opportunité du
règlement d'emprunt compte tenu des mesures
de contrôle intérimaire en vigueur sur le
territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une artère
située en "zone blanche" dans le prolongement
d'un développement déjà existant

No de résolution
ou annotation
84-478

84-479

84-480



No de résolution
ou annotation

84-480
(suite)

84-481

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

REGLEMENT D'EMPRUNT #1184, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
(suite)

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale
de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement
#1184, de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

REGLEMENT D'EMPRUNT #1185, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125,
tout règlement d'emprunt d'une munici-
palité ayant pour objet l'exécution de
travaux publics autre que des travaux
de réfection, de correction ou de répa-
ration d'immeubles en place doit être
transmis dès son adoption au Conseil
de la Municipalité régionale de comté
pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par
le secrétaire-trésorier de la MRC est le
25 mai 1984 et qu'une lettre a été en-
voyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale
de comté doit transmettre un avis dans
les trente (30) jours de la réception du
règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité
régionale de comté doit porter sur
l'opportunité du règlement d'emprunt
compte tenu des mesures de contrôle
intérimaire en vigueur sur le terri-
toire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une
artère située en "zone blanche" pour
des rues déjà existantes

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale
de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement
#1185 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

84-482

ITEM 4. REGLEMENT D'EMPRUNT #1038-84, DE LA VILLE DE
BELOEIL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 25 mai 1984 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une artère située en "zone blanche" pour des rues déjà existantes

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1038-84 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 4a) REGLEMENTS D'EMPRUNTS #668 ET #669 DE LA VILLE
DE MONT SAINT-HILAIRE

REGLEMENT D'EMPRUNT #668, MONT SAINT-HILAIRE

84-483

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 7 juin 1984 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

84-483
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

REGLEMENT D'EMPRUNT #668, MONT SAINT-HILAIRE (suite)

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux concernant des rues déjà existantes et situées en "zone blanche".

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #668 de la ville de Mont Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

REGLEMENT D'EMPRUNT #669, MONT SAINT-HILAIRE

84-484

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 7 juin 1984 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux concernant des rues déjà existantes et situées en "zone blanche".

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #669 de la ville de Mont Saint-Hilaire.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 5. VENTE POUR FINS DE NON-PAIEMENT DE TAXE

PROJET D'ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE MONSIEUR
GASTON PROVOST

84-485

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 11 mars 1982 monsieur Gaston Provost s'est porté adjudicataire d'un lot;

ATTENDU QUE conformément à l'article 740 du code municipal l'immeuble adjudgé n'a pas été racheté ou retiré dans les deux années qui ont suivi l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 741 du code municipal l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux ans, à un acte de vente de la part de la Municipalité régionale de comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjudgés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 741 du code municipal l'adjudicataire possède son certificat d'adjudication et que toutes les taxes ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale en faveur de monsieur Gaston Provost pour le lot 21-26 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Denis, et ce, conformément au projet d'acte déposé par Me Pierre Pétrin et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOpte A L'UANNIMITE

PROJET DE RADIATION D'AVIS DE VENTE POUR TAXES EN
FAVEUR DE MONSIEUR JACQUES LACOMBE

84-486

IL EST PROPOSE PAR Monsieur William A. Upton
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE la Municipalité régionale de comté accorde un acte de mainlevée totale et consente à la radiation finale de tous les droits, privilèges et hypothèque, incluant l'effet de la clause de dation en paiement, et plus particulièrement de tous les droits et privilèges lui découlant d'un avis de vente pour taxes enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Saint-Hyacinthe sous le numéro 931 en faveur de monsieur Jacques Lacombe.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

84-485

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 5. VENTE POUR FINS DE NON-PAIEMENT DE TAXE

PROJET D'ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE MONSIEUR
GASTON PROVOST

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 11 mars 1982 monsieur Gaston Provost s'est porté adjudicataire d'un lot;

ATTENDU QUE conformément à l'article 740 du code municipal l'immeuble adjudgé n'a pas été racheté ou retiré dans les deux années qui ont suivi l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 741 du code municipal l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux ans, à un acte de vente de la part de la Municipalité régionale de comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjudgés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 741 du code municipal l'adjudicataire possède son certificat d'adjudication et que toutes les taxes ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale en faveur de monsieur Gaston Provost pour le lot 21-26 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Denis, et ce, conformément au projet d'acte déposé par Me Pierre Pétrin et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOpte A L'UANNIMITE

PROJET DE RADIATION D'AVIS DE VENTE POUR TAXES EN
FAVEUR DE MONSIEUR JACQUES LACOMBE

84-486

IL EST PROPOSE PAR Monsieur William A. Upton
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE la Municipalité régionale de comté accorde un acte de mainlevée totale et consente à la radiation finale de tous les droits, privilèges et hypothèque, incluant l'effet de la clause de dation en paiement, et plus particulièrement de tous les droits et privilèges lui découlant d'un avis de vente pour taxes enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Saint-Hyacinthe sous le numéro 931 en faveur de monsieur Jacques Lacombe.

ADOpte A L'UNANIMITE



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

PROJET DE MAINLEVÉE EN FAVEUR DE MONSIEUR CARMEL ROSS

84-487

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Yves Ménard
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE la Municipalité régionale de comté accorde un acte de mainlevée totale et consente à la radiation finale de tous les droits, privilèges et hypothèque, incluant l'effet de la clause de dation en paiement, et plus particulièrement de tous les droits et privilège lui découlant d'un avis de vente pour taxes enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Verchères sous le numéro 981 en faveur de monsieur Carmel Ross.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 6. AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL A PARTICIPER
AU CONGRES DE LA C.S.M.Q.

84-488

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le directeur général soit et est autorisé à assister au congrès annuel de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec Inc. qui se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 août prochains et que les frais inhérents à ce congrès soient défrayés par la MRC.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 7. RESOLUTION D'APPUI A LA MRC DE LA VALLEE-DE-LA-
GATINEAU(Droits acquis pour les lots non cadastrés)

84-489

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU D'appuyer la résolution de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande faite au Ministre des Affaires municipales de modifier l'article 256.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, traitant des permis autorisant une opération cadastrale.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 8. ENGAGEMENT D'EMPLOYES TEMPORAIRES

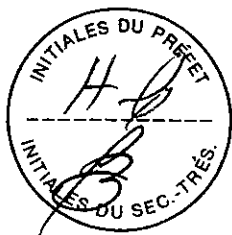
84-490

ATTENDU QUE les employés temporaires travaillent déjà depuis 40 semaines pour la MRC à l'intérieur du programme PRIME;

ATTENDU QUE l'expérience acquise depuis ces 40 semaines est un atout majeur pour la bonne marche de l'élaboration du schéma;

ATTENDU QUE le travail accompli par lesdits employés temporaires est à l'entière satisfaction du Conseil et du Directeur général

ATTENDU QUE le programme PRIME prend fin le 29 juin 1984;



No de résolution
ou annotation

84-490
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 8. ENGAGEMENT D'EMPLOYES TEMPORAIRES (suite)

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU D'engager pour une période de 79 semaines,
allant du 2 juillet 1984 au 31 décembre 1985, monsieur
Jean Bergeron, monsieur Yves Bernier et madame
Brigitte Lamarre.

Le salaire des employés temporaires précédemment
énumérés se présente comme suit, et ce, pour une
semaine régulière de travail de 35 heures répar-
tie en 5 jours à raison de 7 heures par jour:

Monsieur Jean Bergeron: 425.00 \$ par semaine

Monsieur Yves Bernier: 310.00 \$ par semaine pour
les 39 premières semaines
soit du 2 juillet 1984 au
29 mars 1985, et

340.00 \$ par semaine pour
les 40 dernières semaines
soit du 1er avril 1985 au
31 décembre 1985

Madame Brigitte Lamarre: 250.00 \$ par semaine pour
les 39 premières semaines
soit du 2 juillet 1984 au
29 mars 1985, et

275.00 \$ par semaine pour
les 40 dernières semaines
soit du 1er avril 1985 au
31 décembre 1985.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 9. ETUDES SPECIFIQUES

84-491

ATTENDU QU'en vertu de la résolution #84-472 le Con-
seil a manifesté le désir de réaliser,
conjointement avec la MRC Haut-Richelieu
une étude portant sur le potentiel ré-
créatif, culturel et touristique;

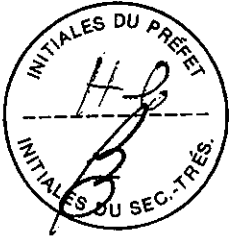
ATTENDU QU'un devis technique conjoint aux deux MRC
a été réalisé en ce sens;

ATTENDU QUE quatre firmes de consultants sur six
invitées ont répondu au devis;

ATTENDU QUE le comité "ad hoc" sur les études spé-
cifiques recommande l'engagement de la
firme DIANE VIAU & ASSOC.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 9. ETUDES SPECIFIQUES (suite)

No de résolution
ou annotation
84-491
(suite)

ET RESOLU QUE la firme DIANE VIAU & ASSOC. soit et est retenue pour réaliser une étude sur le potentiel récréatif, culturel et touristique touchant les MRC La Vallée-du-Richelieu et Haut-Richelieu, et ce, pour la somme totale de 19 470.00 \$

QUE le montant de l'étude soit défrayé à part égale entre les deux MRC, soit 9 735.00 \$ chacune;

QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer le contrat avec la firme, et ce, conjointement avec le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC Haut-Richelieu;

QUE la présente résolution ne soit effective que lors de l'adoption d'une résolution similaire par le Conseil de la MRC Haut-Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 10. CHOIX D'UN ORDINATEUR

84-492

ATTENDU QU'avec l'accroissement du travail à réaliser au sein de la MRC il y a lieu de rationaliser le mode de production des documents;

ATTENDU QU'une machine pouvant réaliser du traitement de texte améliorerait grandement l'efficacité;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises auprès de diverses firmes spécialisées afin de connaître les types de machines disponibles;

ATTENDU QUE le comité "ad hoc" sur le budget s'est réuni à cet effet et recommande l'achat d'un ordinateur de type IBM/PC;

ATTENDU QU'un montant de 8 000.00 \$ est déjà prévu au budget à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE procéder à l'achat d'un ordinateur de type IBM/PC, et ce, au coût approximatif de 7 000.00 \$.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 11. BORDEREAUX DES COMPTES A PAYER

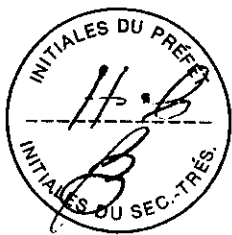
84-493

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le bordereau #30 des comptes à payer-MRC, chèque #1306 à chèque #1357, au montant de 16 080.66 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

QUE le bordereau #10 des comptes à payer-PRIME, chèque #164 à #190 inclusivement, au montant de 5 714.87 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

84-494

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 11a) GESTION DES DECHETS

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a convoqué les maires de la zone-cible Rive-Sud (partie est) pour une réunion d'échanges relativement à la question des déchets solides;

ATTENDE QUE suite à cette rencontre, il a été convenu qu'une table de concertation soit formée pour la zone-cible regroupant au moins deux représentants par MRC;

ATTENDU QUE la MRC La Vallée-du-Richelieu fait partie de cette zone-cible avec les MRC Champlain et Lajemmerais;

ATTENDU QUE trois membres du Conseil ont été proposés

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE monsieur Honorius Charbonneau, préfet, ainsi que monsieur René Gendron soient et sont nommés représentants au sein du Comité sur la gestion des déchets solides;

QUE monsieur André-Guy Trudeau soit nommé représentant-substitut au sein dudit Comité.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 12. CORRESPONDANCE

- 408 03-05-84 REGLEMENT D'EMPRUNT #1181, de la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville.
- 409: 25-04-84 Lettre de MONSIEUR PIERRE PAQUETTE, président, CRL Rive-Sud relativement au membership pour l'année 1984-85.
- 410 25-04-84 Lettre de l'attaché de Presse MONSIEUR EVARISTE NORMAND du ministre Adrien Ouellette concernant la réglementation du cours d'eau Ruisseau Beloeil.
- 411 19-04-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX ministre des Affaires municipales transmettant un exemplaire du répertoire des indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec pour 1984.
- 412 26-04-84 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS GENDRON transmettant la politique gouvernementale de revitalisation des centres-villes.
- 413 26-04-84 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN MALO, chargé de projet, SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA REGION DE MTL demandant à la MRC l'autorisation de consulter les rôles d'évaluation des municipalités.

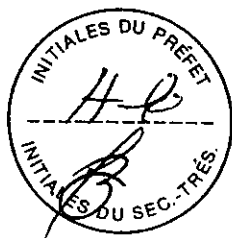


**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

ITEM 12. CORRESPONDANCE (suite)

- 414 27-04-84 Lettre de Me ARMAND POUPART, relativement à un avis juridique concernant le problème d'affichage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- 415 27-04-84 Lettre de MONSIEUR JEAN FOURNIER, attaché politique de Monsieur Alain Marcoux, accusant réception de la nôtre du 11 avril dernier concernant l'amendement à l'article 187 de la loi 125.
- 416 27-04-84 Lettre de MONSIEUR ANDRE ASSELIN, président, UMRCQ accompagnant le compte rendu de la réunion des préfets tenue à Québec le 17 mars 1984.
- 417 30-04-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales nous transmettant un chèque au montant de 7 505.00 \$ relativement au programme PRIME.
- 418 02-05-84 Lettre de Me Pierre Pétrin, notaire, relativement à une adjudication finale en faveur de M. Gaston Provost en la municipalité de Saint-Denis.
- 419 03-05-84 Lettre de MONSIEUR PIERRE RONDEAU, secrétaire-trésorier de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demandant de les appuyer dans leur demande de modification de l'article 256.1 de la Loi 125.
- 420 03-05-84 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES stipulant que des réajustements ont été apportés au programme de travail en relation avec l'avance de 25%.
- 421 03-05-84 Lettre de MONSIEUR MAURICE SAVARIA, président de la Fédération de l'U.P.A. demandant à la MRC si elle est intéressée à échanger avec la Fédération relativement à l'élaboration du schéma.
- 422 08-05-84 Lettre de Me PIERRE PETRIN, notaire, relativement à une mainlevée en faveur de monsieur Carmel Ross en la municipalité de Saint-Denis.
- 423 08-05-84 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE MOREAU, commissaire à la COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, remerciant le Conseil de la MRC pour les bons souhaits exprimés.
- 424 09-05-84 Lettre de Me RAYMOND CARON, service juridique, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION stipulant que le règlement adopté pour le cours d'eau Branche 6 du Petit Lacroix-Lafabrique paraît conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 12. CORRESPONDANCE (suite)

- 425 09-05-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales faisant le point sur toute la question du programme de création d'emplois du gouvernement du Canada.
- 426 10-05-84 Invitation de la CSMQ à son congrès annuel du 15 au 17 août 1984.
- 427 15-05-84 Lettre de MONSIEUR AMABLE ARCHAMBAULT, fonctionnaire désigné en la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nous informant de sa démission qui sera effective au 1er juin 1984.
- 428 16-05-84 Lettre de Me PIERRE PETRIN, notaire, relativement à la radiation de l'avis de vente pour taxe sur la propriété de monsieur Jacques Lacombe en la municipalité de Saint-Denis.
- 429 16-05-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales nous transmettant un chèque de 3 693.00 \$ dans le cadre du programme PRIME.
- 430 22-05-84 Lettre de MONSIEUR JEAN GARON, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, nous informant de la prise en charge par le Ministère des Travaux de drainage dans la Branche 6 du Petit Lacroix-LaFabrique.
- 431 22-05-84 Lettre de MONSIEUR MAXIME PLAMONDON, attaché politique du cabinet du Ministre, MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, accusant réception au nom du ministre monsieur Yves Duhaime du règlement 8-1 amendant le R.C.I.
- 432 22-05-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales, relativement au "Programme Revicentre" (programme d'aide à la revitalisation des centres-villes et des secteurs centraux).
- 433 22-05-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales relativement à un programme de travaux communautaires.
- 434 23-05-84 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre au ministère des Affaires municipales nous informant de la situation, relativement au programme CLE (croissance locale de l'emploi).
- 435 23-05-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ministre des Affaires municipales nous transmettant des chèques de 18 792.04 \$ et 4 550.00 \$ relativement aux programmes d'aide financière au fonctionnement et à la rémunération.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 12. CORRESPONDANCE (suite)

- No de résolution
ou annotation
- 436 23-05-84 Lettre de MONSIEUR NORMAND JOBIDON, chef de service au Ministère de l'Energie et des Ressources accusant réception du règlement 8-1 qui amende le R.C.I.
- 437 23-05-84 Lettre de MONSIEUR JEAN GARON, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, nous informant de la prise en charge par le Ministère des Travaux de drainage dans la décharge entre Contrecoeur et Verchères et Branche 1.
- 438 24-05-84 Lettre de MADAME SUZIE MEUNIER, agent d'information à la MRC Lajemmerais nous informant de la nomination de MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE DALPE à titre de Préfet de la MRC.
- 439 24-05-84 Lettre de MONSIEUR ANDRE ASSELIN, président de l'UMRCQ accompagnant deux exemplaires du mémoire sur "Le choix des régions" présenté au ministre François Gendron.
- 440 25-05-84 Lettre de MADAME HELENE DRAPEAU, greffier de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville relativement aux règlements d'emprunts #1184 et #1185 touchant des travaux de réalisation de services, pour fins d'autorisation par le Conseil de la MRC.
- 441 25-05-84 Lettre de MONSIEUR PAUL R. CHOQUETTE, greffier de la ville de Beloeil, relativement au règlement d'emprunt #1038-84 touchant des travaux de réfection pour fins d'autorisation par le Conseil de la MRC.
- 442 25-05-84 Lettre de Me ARMAND POUPART, nous informant qu'il donne suite à notre demande relativement à l'affichage dans la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- 443 25-05-84 Lettre de Me RAYMOND CARON, du service juridique du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, nous informant que le règlement relatif au cours d'eau Paquette et Branche 1, 2 paraît conforme.
- 444 28-05-84 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, au Ministère des Affaires municipales, accompagnant une copie signée du protocole d'entente pour le "Programme de travail" et confirmant l'avance de 33 840.00\$.
- 445 30-05-84 Lettre de MONSIEUR ANDRE TRUDEAU du Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation transmettant un document sur un ensemble de solution quant aux problèmes des centres-villes.
- 446 07-05-84 Lettre de MONSIEUR RICHARD SENEAL, directeur général du CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS RICHELIEU-YAMASKA INC., accompagnant un formulaire d'affiliation pour 1984-85.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 12. CORRESPONDANCE (suite)

DOCUMENTS - PUBLICATIONS

- Gazette officielle du Québec 18 avril 84, no. 17
- Le Loisir 26 avril 84
- Répertoire des proportions
médiannes des rôles fonciers
et locatifs 1984
- Services essentiels avril 1984
- La Revue Municipale avril 1984
- Municipalité mai 1984
- Association des urbanistes et
des aménagistes municipaux
du Québec mai 1984
- Gazette officielle 09 mai 1984, no. 20
- Gazette officielle 16 mai 1984, no. 21
- Gazette officielle 23 mai 1984, no. 22
- La Revue Municipale mai 1984

12a) VOTE DE CONDOLEANCES A LA FAMILLE DE MONSIEUR JEAN-MARIE MOREAU

84-495

IL EST UNANIMEMENT RESOLU QUE le Conseil de la MRC La Vallée-du-Richelieu transmette ses plus vives condoléances à la famille de monsieur Jean-Marie Moreau et que ces dites condoléances soient publiées dans les journaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

12b) VOTE DE FELICITATIONS A MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE DALPE

84-496

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QU'un vote de félicitations du Conseil de la MRC La Vallée-du-Richelieu parvienne à monsieur Louis-Philippe Dalpé pour sa nomination à titre de préfet de la MRC Lajemmerais.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 13. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Serge Brabant de Beloeil s'enquiert si les villes sont consultées sur l'enfouissement des déchets.

Monsieur le Préfet l'informe que toutes les municipalités sont concernées et consultées pour trouver une solution au problème.

ITEM 14. VARIA

Aucun point n'est soulevée à cet item.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation


ITEM 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

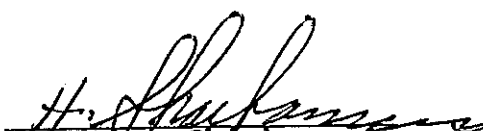
84-497

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée tous les
sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 21h05.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet